

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD129

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« à ce titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.